

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° d'enregistrement :

Ministère chargé de l'environnement

Date de réception :

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Dossier complet le :

2 4 AVR. 2018	24 AVR. 201	8 FZ018-
	1. Intitulé du proj	
Installation d'une nouvelle machine de	couchage de papier thermique - f	Ricoh Industrie France WETTOLSHEIM
2. Identification	du (ou des) maître(s) d'ouvrage	e ou du (ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom HASSLER	Prénom (CHRISTOPHE
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	RICOH INDUSTRIE FRANCE S.	AS
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne moral	Christophe HASSLER, Directe	ur Général
RCS / SIRET 3 4 1 0 9 5	7 3 5 0 0 0 2 1	Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1. Installations classées pour la protection	rubriques impactées par le projet (sans modification de régime):
de l'environnement	2940-2a: Application d'enduits sur support quelconque > production de papier
a) Installations mentionnées à l'article L.	thermique
515-28 du code de l'environnement.	2445: Transformation du papier > découpe de bobines
	2925: Ateliers de charge d'accumulateur
	4130-2-b: Toxicité aigue catégorie 3 pour les voies d'exposition par inhalation

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une extension au bâtiment "papier thermique" actuel permettant d'accueillir une nouvelle machine de couchage/ enduction. Les process en amont et en aval de l'enduction se verront également modifiés pour permettre une augmentation globale de la capacité de production, de même que les capacités de charge des engins de manutention, de découpe du papier et de stockage d'une matière première classée toxique.

Les travaux consisteront à la démolition d'un petit local abritant les bureaux de production, la déviation des réseaux d'eau, gaz et électriques souterrains, la construction d'un nouveau bâtiment de 2300m² et l'installation et le raccordement de la nouvelle machine d'enduction du papier.

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Notre outil de production a atteint ses limites et ne parvient plus à répondre aux besoins et demandes du marché. Le projet a pour objectif une augmentation à long terme de notre capacité de production pour couvrir davantage nos besoins clients. La production annuelle passera ainsi de 48 000t à 64 000t à horizon 2025.

-81-32.1

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux envisagés consistent à créer un nouveau bâtiment accolé à l'existant et permettant d'accueillir une deuxième machine de couchage. Les réseaux souterrains à la zone de travaux (eaux usées sanitaires, eaux pluviales, gaz et électricité) seront déviés et le local des bureaux production sera détruit. Les dimensions du nouveau bâtiment seront les suivantes : 110m de long, 21m de large et 10m de hauteur en moyenne.

Après la phase de construction, la machine d'enduction sera installée et les connexions à nos réseaux internes seront établies. L'ensemble de ces étapes devrait s'étaler sur une durée de 24 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

A ce jour une machine de couchage permet d'enduire sur du papier de base différentes solutions chimiques préparées en amont pour lui conférer ses propriétés thermosensibles. Le projet a pour but l'installation d'une deuxième machine de couchage qui permettra de doubler à long terme la capacité d'enduction, donc de production de ce produit semi-fini. Les étapes amonts (préparation des sauces chimiques) et avales (calandrage et découpe) se verront modifiées mais sans ajout majeur d'équipements ayant un impact sur l'environnement. A titre indicatif, la production actuelle de papier thermique et de 48 000 tonnes, l'objectif étant de doubler ce chiffre à long terme (donc 96 000 tonnes).

	ministrative(s) d'autorisation le projet a-t nnementale devra être jointe au(x) dossi ter et permis de construire.		?
1.5 Dimensions et caractéristique	es du projet et superficie globale de l'opérat	ion - préciser les unités de	mesure utilisées
	Grandeurs caractéristiques		Valeur(s)
nètres de long nètres de large nètres de hauteur		110 21 10	
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. <u>4</u> <u>8</u> ° <u>0</u> <u>3</u> ' <u>0</u> <u>3</u> " <u>4</u> 88	Lat. <u>0</u> <u>7</u> ° <u>19</u> ' <u>2</u> <u>4</u> " <u>5</u> 48
44, route de Rouffach 8920 WETTOLSHEIM	Pour les catégories 5° a), 6° a), k° et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34° 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :		Lat. 0 7 ° 19 ' 2 5 " 466
	Point d'arrivée : Communes traversées : Wettolsheim	Long. 48°03'01"304	
	Joignez à votre demande les ann	nexes n° 2 à 6	
7 S'agit-il d'une modification/e 4.7.1 Si oui, cette installatio environnementale?	xtension d'une installation ou d'un ouvrag on ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d	d'une évaluation Oui 🔀	Non Non
	La dernière mise à jou publiée le 21 décemb	ur de notre arrêté préfecto pre 2017.	oral d'autorisation a été
4.7.2 Si oui, décrivez sommair différentes composantes de v indiquez à quelle date il a été	otre projet et		

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		\boxtimes	

			PPRn - Inondation, bassin de risque: LAUCH
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	X		
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			Approuvé le 23/06/2006
Dans un site ou sur des sols pollués ?	×		Pollution historique du site au perchlorethylene faisant l'objet d'une dépollution (barrière hydraulique et station d'aération des eaux de nappe) garantissant le maintien de la nappe polluée dans les limites de notre site et le respect des seuils réglementaires pour les eaux dépolluées et rejetées dans le réseau des eaux pluviales. Ce point fait l'objet d'une surveillance trimestrielle (voir étude d'impact en annexe p136 et suivantes). Cette pollution n'est pas liée à l'activité papier thermique, sujet du dossier et ne couvre pas la zone concernée par les travaux.
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		×	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oui Non Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Prélèvement d'eau de nappe uniquement à des fins de dépollution. Le process est quant à lui alimenté uniquement par de l'eau de ville issue du réseau communal. Comme décrit dans l'étude d'impact 2016, la Engendre-t-il des consommation d'eau de l'activité papier thermique représente plus de prélèvements X d'eau? 50000m3/an soit 65% de la consommation du site. Le document joint en Si oui, dans quel annexe présente la compatibilité des prélèvements d'eau du site avec le milieu? SDAGE Rhin-Meuse et présente les dispositions prévues pour réduire et maîtriser l'impact de ces consommations. Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire X en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la X biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il X susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	Voir l'évaluation de l'impact sanitaire réalisée dans le cadre de l'étude d'impact. Le projet ne devrait pas venir modifier cette évaluation.
-	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		Le trafic routier sur le site inhérent à l'activité de production de papier thermique a vocation à doubler puisque la capacité de production va elle aussi augmenter. A l'échelle du site cet impact reste très modéré puisque le flux actuel a été estimé à 100 PL par jour au total dont 8 seulement dédiés à l'activité papier thermique (voir étude d'impact en annexe p182)
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×		Des dépassements des limites d'émergence ont déjà été enregistrés dans le passé. Cette problématique a été résolue par l'ajout de panneaux acoustiques au niveau des ventelles d'amenées d'air, identifiées comme la source de propagation du bruit issu de la machine de couchage. Depuis ces aménagements, les résultats du site sont conformes aux prescriptions réglementaires (voir étude d'impact p 173-174). Le nouveau bâtiment sera construit et aménagé de façon à prévenir ce risque dès sa conception.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		×	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×		Rejets de COV et de poussières issus de la préparation des sauces de couchage et de la phase d'enduction/séchage du papier. Ces rejets font l'objet d'un traitement pour les plus importants et de campagnes de surveillance annuelles. L'ensemble des mesures sont bien en deçà des seuils réglementaires (voir le volet sanitaire de l'étude d'impact en annexe). D'après les données fournies par la DREAL, notre site ne fait pas partie des 48 établissements qui représentent 80% des émissions de COV de la région Grand-Est. Nous continuerons à veiller à la maitrise des émissions diffuses.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		\boxtimes	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	\boxtimes		Les eaux usées industrielles générées par l'activité de production de papier thermique sont gérés comme déchets et éliminées en cimenteries via des transports en camions citerne. Le projet entraînera une augmentation de ces eaux usées classées non dangereuses (code déchet 03 03 99).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		Les déchets non dangereux sont majoritairement générés sur le site par cette activité à hauteur de 7200t par an dont 4000t d'eaux usées industrielles à ce jour.

	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et		X	
			X	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet ident	ifiées c	ıu 6.1 :	ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui	Non X Si oui, décri	vez lesc	quelles	
				nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décri	vezies	queis :	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Les risques liés à la présence de déchets sur site: le projet n'a pas vocation à augmenter la capacité de stockage des déchets sur le site. Des rotations plus régulières des bennes et conditionnements seront réalisées pour assurer leurs évacuations.

Les risques liés aux rejets atmosphériques: Les émissions de COV générés par l'activité sont canalisées, traitées et mesurées de façon périodique.

Les nuisances sonores: ce risque sera géré dès la conception du bâtiment puisque les possibles sources de propagation du bruit (gaines d'amenée d'air) feront l'objet d'un traitement phonique si besoin.

Les risques de déversement et d'incendie: De nouvelles cuves de stockage de chimiques sont prévues d'être implantées dans le bâtiment pour faire face à l'augmentation de capacité projetée. La liste de ces installations est disponible en annexe. Les mesures de prévention (rétentions, sécurisation des stockages) et de protection (équipements de luttes contre l'incendie, obturateurs, personnel formé) s'appliqueront de la même façon aux nouvelles installations.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet peut être dispensé d'évaluation environnementale dans la mesure où l'activité, dont le renouvellement de l'autorisation est très récent, ne présente aucun nouvel impact, il ne s'agit que d'une augmentation de l'activité actuelle. La maitrise de l'augmentation des rejets et globalement des impacts environnementaux sera garantie de la même façon qu'elle est assurée actuellement c'est à dire par des mesures de protection, de prévention et de surveillance telles que prescrites par notre arrêté préfectoral.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	\boxtimes
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Etude d'impact du précédent dossier de demande d'autorisation d'exploiter (2016)

Compatibilité SDAGE

Plan 3D projet

liste des cuves de stockage de chimiques additionnelles

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

WETTOLSHEIM

le, 23/04/2018

Signature

